

Date de dépôt : 26 janvier 2016

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une commission d'enquête à l'encontre de l'Office du logement de Genève

Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 23 novembre et les 7 et 12 décembre 2015 sous la présidence de M. Jean Romain. M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique du SGGC, a assisté aux séances. Les procès-verbaux ont été assurés par M. Christophe Vuilleumier.

Audition de M. Blaser, pétitionnaire

M. Blaser déclare avoir découvert que l'Office du logement possédait des appartements vides en nombre et refusait de les louer à des personnes dans le besoin. Il observe que les sous-locations sont tolérées, ce qui n'est pas légal. Il mentionne que de nombreux compteurs d'électricité semblent être trafiqués par les régies mandatées par l'Office du logement. Il a amené un certain nombre de preuves concernant les compteurs afin que les commissaires puissent constater que les décomptes sont complètement fantaisistes.

Un commissaire UDC remarque qu'il voulait justement savoir s'il était possible d'avoir des preuves de ces calculs fantaisistes. Il mentionne, cela étant, qu'il serait nécessaire de caviarder les noms qui apparaîtraient sur ces documents. Il se demande par ailleurs s'il ne devrait pas s'adresser directement à la Cour des comptes.

M. Blaser répond ne pas y avoir pensé. Il signale ensuite s'être adressé à M. Hodgers qui lui a répondu qu'il n'y avait pas de dysfonctionnement et que tout allait pour le mieux.

Un commissaire PLR déclare qu'il s'agit d'accusations graves et il se demande d'où viennent les sources.

M. Blaser répond avoir des noms concernant les personnes relogées au dernier moment. Il observe que le maire de Vernier s'est investi personnellement pour le relogement de ces personnes. Il répond être également à la recherche d'un appartement puisque le sien est insalubre. Il est locataire d'une régie privée, en l'occurrence la Fondation immobilière de droit public Jean Dutoit.

Une commissaire socialiste constate qu'il a donc demandé à être relogé.

M. Blaser acquiesce et mentionne que le tribunal a indiqué qu'il n'était pas envisageable de reloger des personnes qui avaient déjà un logement.

Un commissaire MCG demande quelle est la situation personnelle du pétitionnaire. Il observe que ce dernier avait déjà déposé une pétition en 2001 qui aurait été acceptée mais qui aurait été oubliée.

M. Blaser répond que cette pétition portait sur des amendes de parage, inhérentes au manque de places de parking visiteurs, ce *a contrario* de ce que prévoyait le PLQ. Il remarque que c'est la fondation immobilière de droit public qui dirigeait ces agents. Il observe qu'à présent les problèmes sont autres. Il répète être locataire à Versoix dans une fondation de droit public et être à la recherche d'un nouveau logement. Il signale que son voisin, qui sous-louait un appartement, bricolait pendant la nuit, ce qui l'a empêché de dormir durant près d'une année. Il a eu un litige avec cette personne mais remarque que son voisin n'a jamais porté plainte.

Un autre commissaire MCG demande ensuite quels ont été les jugements successifs concernant les amendes.

M. Blaser répond qu'il a été systématiquement acquitté. Il mentionne avoir ensuite porté plainte pour que cessent ces multiples amendes et avoir dû payer des frais de justice. Il précise être à présent aux poursuites à cause de cela.

Le Président remercie M. Blaser en mentionnant qu'il peut toujours faire parvenir à la commission les documents qu'il souhaite. Il répète que les noms de tiers devront toutefois être biffés.

Discussion

La commission a alors discuté de la suite du traitement de la pétition.

A cette occasion, il a été rappelé qu'en 2002, M. Blaser avait déposé une pétition avec succès, puisque celle-ci avait été renvoyée par le Grand Conseil

au Conseil d'Etat. Cependant, plusieurs députés observent que la P 1951 est en revanche inappropriée, notamment dans son ton et ses allégations.

Le Président signale, à cet égard, que M. Blaser a déposé précédemment d'autres textes dont le ton était encore plus quérulant.

Plusieurs députés se prononcent en faveur du dépôt de la pétition sur le bureau et une députée relève qu'il serait difficile d'aller au-delà de ce qui a été fait, à savoir auditionner le pétitionnaire.

Une commissaire propose d'auditionner la Fondation Jean-Dutoit, à laquelle appartient le logement de M. Blaser. En effet, la fondation possède un intervenant social, et il conviendrait d'alerter la fondation de la situation.

Un commissaire annonce être secrétaire de la Fondation Jean Dutoit, motif pour lequel il s'abstiendra lors du vote.

Le Président passe alors au vote de l'audition de la Fondation Jean Dutoit :

Pour :	7 (3 S, 2 UDC, 1 EAG, 1 PDC)
Contre :	2 (2 PLR)
Abstentions :	5 (2 MCG, 2 PLR, 1 Ve)
<i>1 MCG ne prend pas part au vote.</i>	

L'audition est acceptée.

Une discussion s'ouvre ensuite sur l'opportunité d'auditionner l'Office du logement. Le Président soumet au vote de l'audition de l'Office du logement :

Pour :	4 (3 PLR, 1 PDC)
Contre :	7 (1 PLR, 2 UDC, 1 Ve, 2 S, 1 EAG)
Abstentions :	3 (2 MCG, 1 S)
<i>1 MCG ne prend pas part au vote.</i>	

Cette audition est refusée.

Audition de M. Bernard Bourquin, président du conseil de fondation de la Fondation HBM Jean Dutoit

M. Bourquin déclare être membre du conseil de fondation depuis 2006. Il mentionne que sa fondation possède 51 immeubles et il observe qu'il est difficile de connaître chaque locataire. Il présente la situation du pétitionnaire en expliquant qu'il est locataire de la fondation depuis 2010, qu'il est au bénéfice d'aides sociales et que son loyer est très modeste. Il y a des contestations en cours en lien avec une augmentation de loyer de 9 F par

mois. Il évoque également certaines plaintes de locataires vis-à-vis de M. Blaser.

M. Bourquin répond avoir scanné le texte de la pétition et avoir eu de la peine à le comprendre. Les allégations qui y figurent ne semblent pas couvrir des faits qui se sont déroulés au cours de ces cinq dernières années. Il s'agit de nombreux on-dit. La demande de création d'une commission d'enquête parlementaire qui figure dans la pétition semble exagérée.

En ce qui concerne l'intervenant social, M. Bourquin indique qu'il lui a parlé de cette situation jeudi dernier. Jusqu'à présent, l'intervenant social n'est pas encore intervenu car c'est l'aspect juridique des choses qui a été traité. Il faudrait sortir de cette dimension juridique pour permettre à l'intervenant social de faire son travail.

Un commissaire demande comment se fait la sélection des locataires des fondations.

M. Bourquin indique que la sélection est faite en commun avec le canton en se servant d'une base de données. Il précise que la pondération des points des critères de cette base de données est en train d'être revue, puisqu'elle contient autant des personnes vivant dans la rue que des familles nombreuses. Les appartements peuvent être attribués lorsqu'un ancien locataire part.

Discussion

Une commissaire remarque que le loyer de cette personne est pris en charge. Elle observe que l'intervenant social de la fondation est maintenant averti de la situation, et elle pense que la pétition a donc joué son rôle.

Un commissaire UDC déclare avoir trouvé cette personne très surprenante. Il rappelle en outre que l'une de ses anciennes pétitions avait été acceptée à l'unanimité et renvoyée au Conseil d'Etat. Cela étant, il mentionne que la commission a fait son travail et a suivi les recommandations du commissaire socialiste qui indiquait que les fondations utilisaient des intervenants sociaux. Ces derniers sont maintenant avertis et il pense qu'il serait préférable de déposer cette pétition sur le bureau.

Le PLR ne croit pas, effectivement, que des auditions complémentaires soient nécessaires. La commission s'était mise d'accord sur la dernière audition et le groupe propose également le dépôt de cette pétition.

Le MCG signale que son groupe propose aussi le dépôt de cette pétition et le PDC remarque qu'il n'y a guère d'autre possibilité que le dépôt. Le groupe EAG propose également le dépôt.

Le Président passe alors au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 1951 :

Pour : 15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Le dépôt est accepté à l'unanimité.

Suite à ces débats, la commission vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre sa recommandation et d'accepter le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1951)

pour une commission d'enquête à l'encontre de l'Office du logement de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Je remets cette pétition avec mon unique signature, pour que le Grand Conseil puisse se pencher sur les activités de l'Office du logement à Genève. J'ai déjà, il va de soi, averti le Conseiller d'Etat en charge de ce département, M. Hodgers, pour qu'il puisse remédier à plusieurs problèmes que je lui ai remis. Au lieu, malheureusement, mais sans aucune surprise, ce dernier, et ce, à 2 reprises, a préféré me dire assez sèchement, que dans son administration, qu'il gère, tout était parfaitement en ordre, et que les accusations que je portais à l'encontre de ses « protégés » étaient sans fondement.

Et c'est donc pourquoi, je remets à votre Grand Conseil, ma modeste pétition afin de pouvoir faire toute la lumière dans son département.

En fait, ma motivation est due à plusieurs facteurs y compris me concernant.

Depuis quelques années, je cherche à déménager, mais vu mon statut social, cela m'est impossible, sauf par le biais des Fondations de droit public, mais dont le fin mot revient toujours à l'Office cantonal de droit du logement.

Cela a commencé par un problème de voisinage, et dont je n'ai appris que tout à la fin, après avoir subi des nuisances hors norme, que j'ai même remis en vidéo à la régie et qui faisait suivre ensuite plus haut, aux Fondations de droit public, qu'il y avait d'installé un sous-locataire depuis plus de 10 ans, venant apparemment du Valais. Aussi j'ai pu remarquer à quel point la régie ainsi que les Fondations me faisaient croire que j'avais en fait affaire à un vrai locataire et m'envoyaient des lettres de conciliation avec ce faux locataire, ce qui est évidemment inutile. D'ailleurs cela s'est arrêté lorsque j'ai appris par un voisin installé depuis très longtemps que ce n'était en fait pas le locataire, mais un parfait inconnu. Pour « l'anecdote », cela s'étant très mal fini pour ce sous-locataire avec nez fracturé, etc., sans aucune interventions de la police ! Ce qui m'interpelle toujours.

Depuis, j'ai appris encore que rien que dans mon quartier (bien mal habité, même plus que « la Pelotière » à Versoix, vu que de bouche à oreille,

j'ai appris que certains locataires ont été virés de cette cité ci-dessus pour s'installer au vieux moulin), la régie Naef acceptait des sous-locations ! Ce qui est évidemment interdit surtout venant d'institutions de droit public, mais ce qui ne m'étonne guère avec tout ce que j'ai subi il y a plus de 2 ans, et qui a nui à ma santé, et prouvé médicalement par la clinique du sommeil.

C'est pourquoi je demande à votre Grand Conseil d'envoyer un enquêteur indépendant pour pouvoir faire absolument toute la lumière sur certaines pratiques qui ont forcément eu l'aval de l'Office du logement, car j'ai aussi pu remarquer que les informations circulaient très bien et étaient à chaque fois remontées jusqu'en haut de la hiérarchie !

A ce sujet, je m'indigne aussi devant les pratiques honteuses de ces fonctionnaires. Je connais des proches qui ont dû menacer (alors qu'il ne leur restait plus que quelques jours avant de se retrouver à la rue, parce que des biens immobiliers ont été vendus de préférence à l'association à but, heum ! Non lucratif de « coin de Terre ») alors que les Fondations immobilières de droit public leurs expliquaient, qu'il y avait soi-disant une telle quantité de demandes qu'ils ne pouvaient rien faire pour eux, finalement comme par magie, et c'est là vraiment que l'on sait à quel point ces fonctionnaires-là se moquent de nous, l'intervention d'un maire ayant immédiatement débloqué leur situation y compris pour 2 bébés qui dormaient dans un salon de coiffure tenu par la maman et ce depuis plusieurs semaines.

Par ailleurs, je m'interroge encore sur d'autres rumeurs de la part d'indépendants, travailleurs du bâtiment qui ont rencontré de « gros propriétaires » bien implantés dans les milieux immobiliers et qui pour ne pas être payés pour leurs travaux, étaient accueillis par des « gardes du corps » lourdement armés. D'autres rumeurs, dans ce bien lugubre secteur, faisant état de « mise à feu » de certains appartements par des ...propriétaires afin de récolter les subsides des assurances.

Bref, pourquoi vous parlez de ceci, me diriez-vous ? Justement, l'immeuble ou plutôt le taudis où je vis, et dont l'insalubrité est aujourd'hui devant les tribunaux de Genève à l'encontre des Fondations immobilières de droit public dont ces derniers connaissant parfaitement les dangers de certains de leurs appartements (aujourd'hui, cela me valant de la part de l'Office du logement des mesures de rétorsions, notamment pécuniaires) usent et abusent de leurs positions : il y a environ 35 ans, l'immeuble fut noirci durant plusieurs années par les flammes de la scierie voisine. La façade fut repeinte uniquement, d'après mes informations, grâce à l'assurance ménage d'un locataire qui par accident bouta le feu à son appartement. Evidemment, je n'accuse pas, en tout cas dans ce fait là, les hauts fonctionnaires d'y avoir mis le feu, mais à l'instar de certains

propriétaires de spéculer comme eux et ce de la pire manière au détriment de la santé de leurs locataires, mais surtout d'y mettre, aussi, comme je l'ai expliqué plus haut, à la rue des gens de classe moyenne, ou alors de les chasser hors du canton, des confédérés qui ne souhaiteraient finalement que vivre dans leur pays, tout simplement.

D'ailleurs, dans toutes ces sous-locations incontrôlables, y compris aux Fondations immobilières de droit public, il ne faudra pas s'étonner qu'un jour, l'insécurité pourra poser des problèmes encore pires qu'aujourd'hui tout en devenant tout aussi incontrôlable.

Mais là, évidemment n'est pas le sujet. Et justement pour en revenir à ma demande d'une enquête indépendante auprès de l'Office du logement, qui de mon humble avis, joue au Monopoly avec ses locataires, aujourd'hui je peux simplement constater et preuves à l'appui, que ce soit pour les prix du chauffage ou encore pour ma part, un avis de surtaxe inventé de toutes pièces, ou encore bizarrement une augmentation de loyer qui ne figure pas dans les fichiers de l'ASLOCA, me font penser qu'aujourd'hui encore, il s'y passe dans les locaux de la rue du Stand des choses absolument anormales.

D'ailleurs, simplement pour vous signifier à votre Grand Conseil, et c'est aussi pourquoi je lance cette modeste pétition, qui je le sais déjà finira comme mon ancienne pétition P 1352 A, si je ne me trompe aux oubliettes malgré une acceptation à l'unanimité, alors que j'alertais déjà en l'an 2001 que l'Office du logement dysfonctionnait et des plans de quartiers étaient frauduleusement non respectés par cet office avec j'imagine toujours les mêmes fonctionnaires qui ensuite engagea immédiatement une société privée de contrôle du stationnement pour y faire ouvertement du racket dont j'ai encore les articles de presse, bref comme je vous le soumetts encore à nouveau, aujourd'hui, dont certains proches subissent de plein fouet des méthodes dignes de la mafia, (et j'assume pleinement mes propos devant vos « tribunaux » du Grand Conseil) de la part donc de ces honteux fonctionnaires, même si M. Hodgers veut que je modère mes propos, il n'en sera rien, car j'ai suffisamment de preuves personnelles qui normalement, dans un Etat de droit normal, devraient suffire à changer certaines pratiques, et bien, c'est pourquoi je réclame à nouveau une enquête indépendante à l'encontre de l'Office du logement qui met à genou, certains de leurs propres contribuables ! Aussi simple que cela, à défaut de pouvoir changer les choses, je sais déjà qu'en cas de remise aux oubliettes, cette pétition aura au moins le mérite d'exister ... dans la continuité et que celle-ci, heureusement, survivra à mon funeste destin, tragique ou non.

En vous remerciant encore pour votre intérêt pour ces quelques lignes véridiques, malheureusement pour ceux qui ont encore certaines valeurs et qui croient à notre Etat de droit, je vous présente, Mesdames et Messieurs les députés, mes sincères salutations.

N.B. 1 signature

M. Steve Blaser

8, rue du Vieux Moulin

1290 Versoix